

# PROJET DE LOI 10

## MODÈLE CENTRE SUPRARÉGIONAL



INSTITUT DE  
CARDIOLOGIE  
DE MONTRÉAL

AFFILIÉE  
Université  
de Montréal

# Les objectifs de la loi 10

- Transparence du réseau pour le citoyen
- Proximité des services
- Continuité des services
- Un dossier patient
- Mission intégrée au sein d'un même établissement;
- Imputabilité aux établissements;
- Diminution des niveaux hiérarchiques;
- Économie récurrente de 220M\$ (région de Montréal)
- Diminution du nombre d'établissements de 182 à 28.



# Rôle du ministre

- **Définit les orientations et les priorités nationales ;**
- Nomme les PDG, les PDGA, les membres du conseil et nomme aux 2 ans le président du conseil d'administration;
- Définit les entente de gestion et en effectue les suivis;
- Alloue les budgets;
- Reçoit les rapports annuels, les analyse et les dépose à l'assemblée nationale;
- Soutient les établissements dans l'organisation des services et intervient auprès de ceux-ci pour favoriser la conclusion d'ententes de services;
- Assure les mécanismes de référence et de coordination des services entre les établissements qui sont établis et fonctionnels;
- **Développe des outils d'information et de gestion pour les établissements;**
- Peut obliger un établissement à utiliser les services d'un groupe d'approvisionnement en commun ou à participer à un processus d'appel d'offres mené par un tel groupe;
- Peut demander la fusion d'établissement;
- **Peut prescrire des règles relatives à la structure organisationnelle;**
- Peut prescrire toutes mesures ou obliger la mise en place de programme au nom d'une saine gestion;
- **Peut exiger que des établissements fassent un usage commun de certains biens ou services**
- Peut prendre le contrôle de la gestion de l'établissement pour une période de 180 jours, renouvelable pour un autre 180 jours, dans des cas exceptionnels.



# Rôle des établissements

- Assure une prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux aux usagers;
- Met en place les mesures visant la protection de la santé publique et la protection sociale des individus, des familles et des groupes;
- Assure une gestion économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition;
- Assure la reddition de comptes de leur gestion en fonction des cibles nationales et en vertu des standards d'accès, d'intégration, de qualité, d'efficacité et d'efficience reconnus;
- Prévoit des modalités et développe des mécanismes pour informer la population, la mettre à contribution à l'égard de l'organisation des services et pour connaître sa satisfaction;
- Développe des mécanismes de protection des usagers et de promotion et de défense de leurs droits.



# Particularités – Centre suprarégional

- **Imputabilité aux établissements**
  - ❖ Surveillance accrue du VGQ sur les revenus reportés
  - ❖ Contrat d'affiliation avec L' UdeM en révision
- **Diminution des niveaux hiérarchiques et économies récurrentes**
  - ❖ Participation à l'effort de réduction du nombre de cadres ( 5 rétrogradations de cadres en recherche)
  - ❖ Contribution au plan d'optimisation financier
- **Orientations et priorités nationales**
  - ❖ Institut National Excellence en Santé Service Sociaux (INESSS)
- **Développe des outils d'information et de gestion pour les établissements**
  - ❖ AS 471 , Fonds d'immobilisation, Opti-TI
- **Structure Organisationnelle**
  - ❖ Structure imposée par le MSSS = Cadres supérieurs à la recherche et l'enseignement sont maintenant des employés du MSSS
- **Peut exiger que des établissements fassent un usage commun de certains biens ou services**
  - ❖ Opti-paie, Opti-Lab



# Particularités – Centre suprarégional

- Pourquoi demander à la direction de la recherche et de l'enseignement de devenir des employés de MSSS ?
- Quel sera l'impact sur le contrat d'affiliation?
- Pourquoi modifier le rôle et l'implication de l'INESSS ?
- Quelle est la portée intentionnelle de ces changements?
- Toutes ces questions sont de bonnes pistes de discussions.
- La loi 10 et toutes ses implications sont encore sur la planche à dessin.
- Il y a trois possibilités : diriger (lead) , suivre ou s'enlever du chemin. Le MSSS se dirige vers la première option . Est-ce que cela va inclure la recherche en santé?
- Que feront les deux autres ministères impliqués en recherche et innovation (MEESR et MEIE) ?
- Concertation ou .....



ICM-01-01-2012-09



INSTITUT DE  
CARDIOLOGIE  
DE MONTRÉAL

APPLIÉ À  
Université  
de Montréal



# A SUIVRE !



ICM-01-01-2012-09



INSTITUT DE  
CARDIOLOGIE  
DE MONTRÉAL

APPLIÉE A  
Université  
de Montréal



# QUESTIONS ?



INSTITUT DE  
CARDIOLOGIE  
DE MONTRÉAL

AFFILIÉE  
Université  
de Montréal